

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 AOUT 2007**

- vote des crédits complémentaires financés par un supplément de la taxe aux droits de mutation et du Fonds de compensation de TVA, afin de financer l'achat de tables, chaises et lits scolaires (1.093 €), des honoraires d'architecte (5.921 €), des travaux complémentaires de voirie (9.738 €) et une subvention complémentaire à l'A.P.E. en fonction du nombre exact d'élèves présents (40 €),.
- ne souhaite pas apporter de modification à la fiscalité en vigueur.
- engage un débat sur les conséquences de l'application de l'éventuelle Taxe Professionnelle Unique dans le canton.
- ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de la vente des parcelles bâties cadastrées « Hameau de Bloux » Z13 et Z 22, appartenant à Mme VUICHARD Denise.
- décide d'amortir les subventions d'équipement versées, sur une durée de 3 ans.
- reprenant la convention du 31 mai entre la commune et la Communauté de Communes du Genevois relative au financement des procédures d'achat public dématérialisées et suite à la modification des tarifs concernant l'utilisation de cette plateforme de dématérialisation, approuve l'avenant N° 1 proposé par la C.C.G.
- dans le cadre de l'étude préalable aux travaux d'assainissement du hameau de Raclaz, accepte la convention proposée par la Communauté de Communes du Genevois pour le passage de conduites et regards de visite sur la parcelle cadastrée « A 497 » supportant le lavoir de Raclaz bas ; définit l'implantation du branchement de l'ancienne école de Raclaz ; prend connaissance du règlement du SPANC (service public d'assainissement non collectif) transmis par la C.C.G.
- prend acte de l'obligation pour les communes d'intégrer à la facturation de 2008, une nouvelle taxe à reverser à l'Agence de l'eau, intitulée « redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique » dont le montant prévu de 0,19 €/m<sup>3</sup> sera ramené à 20 % en 2008, 40 % en 2009, 60 % en 2010, 80 % en 2011.
- enregistre les différents changements administratifs qui interviendront dès le 1<sup>er</sup> octobre 2007 en application de la réforme de l'urbanisme et devra se prononcer sur la mise en place ou non de déclaration préalable aux travaux de clôture ; entend le compte rendu de la rencontre avec l'Unité Territoriale du Genevois et approuve les termes de la nouvelle convention de mise à disposition du service urbanisme de l'Etat à la commune.
- prend connaissance d'une demande de permis de construire déposée par :
  - Mr Damien CHATENOUUD pour une transformation de ferme en 2 logements à DingyEt d'une déclaration de travaux de :
  - Mr LEFEBVRE Laurent pour une clôture sur le côté nord de sa propriété au lotissement « les demeures du bois joli » à Bloux.

- approuve une proposition de Mr Thierry Bregigeon (architecte à Annemasse) concernant le projet d'aménagements publics autour de la Mairie, le devis et la convention correspondants.
- entend le compte rendu de la réunion organisée le 31 juillet à Valleiry entre la Direction Départementale de l'Agriculture et Forêt , les élus de Valleiry, Vulbens et Dingy ainsi que la profession agricole présentant la mise en œuvre générale d'une ZAP (zone agricole protégée) et l'opportunité d'en mettre une en place sur le secteur.
- répond par la négative à une demande formulée par un habitant, pour l'acquisition d'une partie de la parcelle communale cadastrée « La Morenne ou Grillet - A 1016 » à Bloux.
- analyse une étude de diagnostic sur la sécurité des aires d'arrêts de transports scolaires réalisée par le Cabinet Uguet et transmise par la Communauté de Communes du Genevois.
- est informé du dépôt en Mairie par le SIDEFAGE, de sacs de type « cabas » mis à la disposition des habitants de la commune (1 par famille) pour leur tri sélectif ou pour les courses.
- apprend que la 3<sup>ème</sup> rencontre des Vergers Traditionnels des Pays du Salève et du Vuache se déroulera samedi 10 novembre de 10 h à 17 h au Centre ECLA à Vulbens à l'attention du public.
- analyse la situation financière de la Commune en 2006 transmise par la Trésorerie.